

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 2 mai 2023 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présence

M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Absences

M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric

M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant

M. Eddy Métivier, maire de Matane

M. Dominique Roy, maire de Les Méchins

Le préfet, monsieur Andrew Turcotte, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, sont présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. FRR volet 2 - Recommandations
4. Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion pour 2023-2024
5. Entente de partenariat territorial pour les arts et les lettres en lien avec la collectivité du BSL 2022-2026 (CALQ) - contribution 2023-2024
6. Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale au BSL 2023-2026 - contribution 2023-2024
7. Entente sectorielle de développement en innovation du BSL 2023-2026 - contribution 2023-2024
8. Inforoute - Alimentation d'urgence
9. Discussion - Formation Cybersécurité
10. Affichage - Agent.e d'information en environnement - poste surnuméraire
11. Contrat de location d'un aréna au Colisée Béton-Provincial (Marché public 2023)
12. Marché public 2023 - Demande d'aide financière aux députés provincial et fédéral
13. Varia
14. Période de questions
15. Fermeture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte par le préfet. La majorité des membres étant absents, il n'y a pas quorum et la séance ne peut être tenue.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Le préfet procède à la fermeture de la séance.

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.